

Comme vous le savez, le Canada a déjà déposé sa loi de mise en oeuvre de l'ALENA, et nous sommes sûrs que l'Accord entrera en vigueur, après sa ratification aux États-Unis et au Mexique, le 1^{er} janvier 1994. En attendant, nous participons à des pourparlers trilatéraux visant à produire des accords additionnels sur l'environnement et la main-d'oeuvre, mais nous sommes absolument d'accord avec nos partenaires sur le fait qu'il n'est pas question de renégocier l'ALENA.

L'ALENA prévoit de nouvelles sauvegardes qui sont importantes pour les Ontariens. Par exemple, pendant les négociations, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont pris un engagement ferme en faveur d'un développement durable et respectueux de l'environnement. Par conséquent, l'ALENA contient plus de dispositions sur l'environnement que tout autre accord commercial. Il interdit notamment aux pays signataires d'abaisser leurs normes environnementales pour attirer les investissements.

Le Canada est déterminé à appliquer ces accords parallèles, qui visent à renforcer la coopération environnementale entre nos trois pays et à ouvrir le dialogue au sujet des conditions de travail sur le marché nord-américain libéralisé.

Les travaux ont déjà commencé sur les trois accords parallèles. Toutefois, nous devons faire attention lorsqu'il s'agit de la mise en vigueur de prescriptions environnementales ou de normes du travail sur lesquelles nous pourrions nous entendre. En effet, nous sommes trois pays souverains et chacun doit respecter la souveraineté des deux autres.

Je suis sûr que nous pourrions trouver un terrain d'entente pour une plus grande coopération en matière d'environnement et de normes du travail tout en essayant d'améliorer la mise en application des accords.

Un des objectifs de ces pourparlers trilatéraux est la création d'une Commission nord-américaine pour l'environnement (CNAE), qui aurait pour fonction notamment de collaborer avec la Commission du libre-échange à l'application de l'ALENA au chapitre de l'environnement.

La sensibilisation de tous aux questions environnementales aidera à créer un climat réceptif aux nouveaux produits et technologies environnementaux, qui intéresseront peut-être les entreprises ontariennes spécialisées dans ce domaine.

Dans les discussions sur les normes du travail, nous insisterons pour que soit établi un organisme trinational destiné à améliorer les conditions de travail et le niveau de vie dans les trois pays.